



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission construction et cadastre ⑧

Procès-verbal de la séance du 24.01.08 à 18h au bureau communal de Vissoie

Présents

Jean-Albert Melly, Ayer
Jean-Pierre Salamin, Grimontz
Paulon Massy
Alain Savioz
Nicolas Guilhaume
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

Nadine Zufferey, Chandolin
Olivier Florey, Vissoie
Francis Constantin
Yves Gariglio
John Cordy, CIGES

Excusés

Jean-Marie Viaccoz
Antoine Salamin

Franziska Andenmatten Zufferey, St-Jean
Olivier Zufferey, St-Luc

1. Accueil

Jean-Albert Melly ouvre la séance et excuse les absents. Il rappelle que le but de cette réunion est d'examiner les possibilités de reprise des données cadastrales par CIGES et de planifier les démarches.

Les faits qui ont amenés à cette séance sont rappelés :

- la société Psival a écrit en novembre aux teneurs de cadastre pour une offre de mise à jour de Valreg
- Nicolas Guilhaume a contacté M. Pralong, Chef de l'informatique de l'Etat du Valais pour discuter de la nécessité de cette mise à jour. Il en est ressorti qu'elle n'était pas obligatoire et qu'il était possible de continuer de travailler comme jusqu'ici.
- Nicolas Guilhaume a transmis ces informations aux présidents qui ont décidé de ne pas procéder à la mise à jour et ont écrit une lettre dans ce sens à Valreg.
- il a été constaté une certaine difficulté pour transmettre les forains à l'Etat du Valais. Ce problème n'a rien à voir avec le fait que la mise à jour n'a pas eu lieu. Les forains continueront d'être transmis comme jusqu'ici.

2. CIGES

Valreg ne permettant pas la mise en réseau des cadastres, la question de la reprise des données cadastrales est posée à CIGES.

M. Cordy, directeur de CIGES, a développé l'application cadastre et a ensuite confié sa gestion à M. Richard Délétroz. Il informe les membres de la commission et les teneurs de cadastre que CIGES permet d'avoir plusieurs plans avec des numéros de parcelles identiques. Toutes les données cadastrales peuvent donc être reprises sans problème.

Même les PPE peuvent être reprises sans difficulté. Reste qu'un contrôle et une part de saisie manuelle seront nécessaires.

Il faut donc distinguer la reprise des données et leur harmonisation. Dans un premier temps, et dès que les acteurs (= 1 personne et son adresse) sont entrés dans le système pour le contrôle des habitants et les impôts, les données cadastrales pourront être reprises.

La procédure en cours pour les communes concernant CIGES est la suivante :

- actuellement, la comptabilité est opérationnelle dans 5 communes sur 6. Les liaisons avec le serveur situé à Sion sont donc en place
- St-Luc est la commune pilote et utilise CIGES pour le contrôle des habitants, les impôts, la facturation,... Un grand travail de saisie et de contrôle a été effectué.
- le module de salaires est opérationnel à St-Luc et Ayer
- en juin/juillet, les données de St-Luc seront transmises dans la Commune d'Anniviers. Il s'agira de la première phase de reprise
- la deuxième phase consistera à reprendre les données Ofisa du contrôle des habitants de Grimentz
- puis les 4 autres communes seront intégrées à la Commune d'Anniviers dans le courant du 2^{ème} semestre 2008
- une fois les acteurs repris, les cadastres pourront l'être aussi.

Un groupe de travail constitué par Nicolas Guilhaume, Richard Délétroz et les teneurs de cadastre doit se réunir pour planifier la reprise des données et chiffrer le travail à effectuer.

En parallèle, les Communes d'Anniviers doivent adresser une demande d'offre pour les cadastres à CIGES. Si le prix de la licence a été négocié, les divers modules doivent être demandés par l'utilisateur et payés en plus.

M. Cordy est remercié pour ses informations.

3. Statut des teneurs de cadastre dès 2009

Un travail d'harmonisation des cubages, des taxes,... doit être fait par les teneurs de cadastre. La nécessité que les teneurs de cadastre continuent d'exercer après 2009, pour l'harmonisation des six cadastres est donc relevée. Le travail relatif aux mensurations en cours sur trois communes devrait, par exemple, s'achever dans les années 2010-2011.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus